

DOSSIER D'INSCRIPTION SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE ANNÉE 2018/2019

(1^{re} inscription en école maternelle, élémentaire et nouveaux arrivants)

RÉSERVÉ AU SERVICE :

 NOM de l'enfant : PRÉNOM :
 (en lettres majuscules) (en lettres majuscules)
 Né(e) le : Lieu de naissance (Commune et Code Postal) : Sexe : M F
DOSSIER SAISI LE :

 Adresse :

PAR :

Demande l'inscription à l'école de secteur :
en classe de (niveau) :

Attention : si demande de dérogation, compléter l'imprimé « demande de dérogation » (dérogations accordées à titre exceptionnel).

SECTEUR :

École précédente (nom, commune et département) :

L'inscription de votre enfant à l'école lui permet d'accéder aux prestations suivantes :
 - Restauration scolaire - Accueil périscolaire - Temps d'activité périscolaire (TAP) - Accueil de loisirs du mercredi après-midi

Attention, pour bénéficier de ces prestations (hors accueil périscolaire), il est obligatoire de faire une réservation préalable depuis votre espace famille en ligne (minimum 7 jours avant) - cf verso.
Voir règles concernant la réservation et l'annulation des prestations dans le document.
Restauration scolaire : menu classique menu sans viande menu sans porc

 Ramassage scolaire (Δ tarif mensuel) : imprimé à télécharger sur le site de la ville et à retourner au guichet unique.

ÉCOLE
D'AFFECTION :

CENTRE DE LOISIRS :

INFORMATIONS INSCRIPTIONS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES
Je souhaite également l'inscription de mon enfant aux prestations suivantes :
 Centre de Loisirs durant les vacances scolaires (pour les enfants domiciliés sur la commune)

Attention : réservation à effectuer pour chacune des vacances scolaires.
 Ramassage centre de loisirs durant les vacances Attention : réservation à effectuer pour chaque vacances scolaires.

* Circuit :

AUTRE
COMMUNE :

Q. F. :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE :
 Représentant légal n°1 et payeur pour les prestations utilisées par l'enfant* :

NOM : PRÉNOM : Né(e) le :

Tél. domicile : Tél. portable :

 Adresse si différente de l'enfant :

@/ : Profession :

Tél travail : Employeur (nom + ville) :

 Représentant légal n°2 :

NOM : PRÉNOM : Né(e) le :

Tél. domicile : Tél. portable :

 Adresse si différente de l'enfant :

@/ : Profession :

Tél. travail : Employeur (nom + ville) :

 MARIÉS DIVORCÉS SÉPARÉS VEUF(VE) CÉLIBATAIRE VIE MARITALE PACS

 Si séparation des parents, préciser si garde alternée : OUI NON
N° C.A.F. (DE LA GIRONDE) : **du 2° parent si garde alternée :**

*Si le responsable payeur est différent des parents, préciser les nom, prénom, adresse et téléphone :

 Je soussigné(e) (NOM, Prénom), **responsable légal de l'enfant**, certifie exacts les renseignements portés sur le présent document et sur le dossier d'inscription. J'atteste, dans le cas de parents séparés ou divorcés, que le père ou la mère de l'enfant est informé(e) de ces données. Je déclare accepter le règlement intérieur des prestations municipales (restauration scolaire, accueil, centre de loisirs, ramassage scolaire).

MÉRIGNAC, le SIGNATURE :

INFORMATIONS INSCRIPTIONS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES 2018/2019

A) PIÈCES JUSTIFICATIVES À ANNEXER OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER D'INSCRIPTION :

POUR L'INSCRIPTION SCOLAIRE :

- photocopie d'un justificatif de domicile récent (moins de 3 mois - quittance de loyer, facture E.D.F., facture mobile, etc.)
- photocopie du jugement de séparation ou de divorce **pour les parents séparés ou divorcés** (joindre la convention délivrée avec le jugement de séparation ou de divorce).
- fiche sanitaire signée
- pour les personnes hébergées, attestation d'hébergement et justificatif de domicile du propriétaire ou locataire.

POUR LE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL :

1) Allocataires CAF :

- * **Fournir l'attestation de la CAF de la Gironde** (moins de 3 mois) avec mention de la valeur du Quotient Familial : fournir uniquement la photocopie de cette attestation.

2) Non allocataires CAF :

- * **Fournir la photocopie de l'avis d'imposition 2017 sur les revenus de 2016 du foyer** (fournir les avis d'imposition des 2 parents dans le cas d'une garde alternée).

3) Ressortissants M.S.A. :

- * attestation de la M.S.A. précisant le montant des allocations perçues par le foyer.
- * attestation de participation financière M.S.A. pour les enfants fréquentant le Centre de Loisirs.

N.B. : La Ville de Mérignac applique aux familles mérignacaises une tarification par référence au Quotient Familial calculé par la Caisse d'Allocations Familiales.

Les familles non domiciliées sur la commune sont assujetties à un tarif spécifique.

En cas de changement de situation familiale ou professionnelle, les changements de Quotient Familial sont pris en compte à compter du 1^{er} du mois suivant sur présentation de justificatifs demandés.

B) L'INSCRIPTION À L'ÉCOLE DE VOTRE ENFANT :

Le présent dossier, accompagné **obligatoirement** de la fiche sanitaire et des pièces justificatives, doit être **retourné, par le moyen de votre choix** :

1) À l'Hôtel de Ville, au Guichet Unique, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, le lundi de 8h30 à 17h, du mardi au vendredi de 8h30 à 18h et le samedi matin sur rdv uniquement : 05 56 55 66 00.

2) Par mail : guichet.unique@merignac.com

3) Par courrier : Guichet Unique - 60, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny - 33705 MÉRIGNAC CEDEX.

4) Dans les Mairies annexes (heures d'ouverture habituelles).

À réception du certificat d'inscription délivré par la mairie, il est impératif de prendre rdv auprès du directeur de l'école d'affectation pour valider l'admission de votre enfant et lui signaler les éventuels problèmes de santé de votre enfant.

C) RÈGLES CONCERNANT LA RÉSERVATION DES PRESTATIONS :

- **restauration scolaire**
- **accueil de loisirs du mercredi après-midi**
- **centre de loisirs des vacances scolaires (après inscription préalable).**

1) Réservations :

La réservation des prestations ci-dessus mentionnées doit être **OBLIGATOIREMENT** effectuée.

Vous devez procéder à ces réservations via votre espace famille (merignac.com > mon compte > gérer mes réservations) (code d'accès transmis au moment de l'inscription).

Les réservations sont à effectuer au **moins 7 jours avant la date prévue**. À défaut, une pénalité de 30 % sera appliquée.

Attention : Un repas classique est servi par défaut à tous les enfants. Pour qu'un repas sans viande ou sans porc lui soit servi, vous devrez en faire la demande sur votre espace famille (merignac.com>mon compte > onglet « Autres démarches » > choix du repas pour un enfant).

2) Annulations de réservation :

L'annulation de réservation (restaurant scolaire, centre de loisirs du mercredi après-midi et des vacances scolaires) doit être effectuée sur votre espace famille (merignac.com > mon compte > gérer mes réservations) au **moins 7 jours avant la date prévue**.

3) absence pour maladie :

L'annulation (ou le remboursement) des prestations soumises à réservation sera faite sur la base de la production d'un certificat médical par la famille (mention des nom, prénom de l'enfant et école et/ou centre de loisirs fréquenté) sur votre espace famille (merignac.com > mon compte > signaler une absence).